

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0416.735.655	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION: **NETWORK OF EUROPEAN FONDATIONS**

Forme juridique: **AISBL**

Adresse: **Rue de la Loi**

N°: **155 Bte: C**

Code postal: **1040**

Commune: **Etterbeek**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles**

Adresse Internet *: **www.nefic.org**

Numéro d'entreprise **0416.735.655**

DATE **3/10/2002** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du

13/05/2009

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2008

au

31/12/2008

Exercice précédent du

1/01/2007

au

31/12/2007

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~son~~ / ne sont pas *** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

GASTALDO Piero

Via dell'Accademia Albertina 10 , 10123 TORINO, Italie

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 1/06/2007- 31/05/2010

TAYART de BORMS Luc

Ingelstraat 41 , boîte D, 9031 Drongen, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 1/06/2007- 31/05/2010

VAN GENDT Rien

Prins Mauritsplein 1 , boîte C, 2582 NA DEN HAAG, Pays-Bas

Fonction : Autre fonction

Mandat : 1/06/2007- 31/05/2010

CHARHON Francis

Passage Dombasle 1 , boîte BIS, 75015 PARIS, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 1/06/2007- 31/05/2010

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: **19**
 objet: 4.2.2, 4.6, 4.7, 7

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Luc TAYART de BORMS

Signature
(nom et qualité)

Peggy SAÏLLER

Administrateur-délégué/ Directrice

* Mention facultative.

** ou par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation.

*** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Victor COLLIN SPRL 0473.246.964

Chaussée d'Enghien 40 , 7060 Soignies, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00431

Mandat : 1/01/2008- 31/12/2010

Représenté par:

COLLIN Victor

Chée d'Enghien 40 , 7060 Soignies, Belgique

Réviseur d'Entreprises

Numéro de membre : A01573

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
SOURIS Yves Profession : Expert-comptable et Conseil fiscal IEC Avenue de l'Europe 33 , 7330 Saint-Ghislain, Belgique Fonction : Expert-comptable externe Mandat : 1/12/2007	119702EFF58	A B

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	5.959	2.705
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	4.1.1	21		
Immobilisations corporelles	4.1.2	22/27	5.425	2.231
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	4.261	2.231
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	4.261	2.231
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	1.164	
Appartenant à l'association en pleine propriété		261	1.164	
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4.1.3/ 4.2.1	28	534	474
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	8.611.909	3.240.981
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.223.360	1.542.100
Créances commerciales		40	4.223.360	1.542.100
Autres créances		41		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	4.2.1	50/53	1.254.400	920.477
Valeurs disponibles		54/58	586.784	728.429
Comptes de régularisation		490/1	2.547.365	49.975
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	8.617.868	3.243.686

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS SOCIAL		10/15	1.928.265	301.519
Fonds associatifs		10	150.000	150.000
Patrimoine de départ		100	150.000	150.000
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	4.3	13	1.790.395	151.519
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	-12.130	
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	4.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	6.689.603	2.942.167
Dettes à plus d'un an	4.4	17	170.000	120.000
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179	170.000	120.000
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791	170.000	120.000
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	4.4	42/48	2.410.952	17.552
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.382.783	8.038
Fournisseurs		440/4	2.382.783	8.038
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	28.169	9.514
Impôts		450/3	28.169	1.507
Rémunérations et charges sociales		454/9		8.007
Dettes diverses		48		
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480_8		
Autres dettes diverses productives d'intérêts		4890		
Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3	4.108.651	2.804.615
TOTAL DU PASSIF		10/49	8.617.868	3.243.686

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	7.861.653	6.869.216
Ventes et prestations*		70/74		
Chiffre d'affaires*		70		
Cotisations, dons, legs et subsides*		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions.....(+)/(-)	4.5	62	179.074	108.025
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.904	4.576
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8		-42.500
Autres charges d'exploitation		640/8	6.755.994	6.838.112
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation.....(+)/(-)		9901	<u>923.681</u>	<u>-38.997</u>
Produits financiers	4.5	75	51.568	15.940
Charges financières	4.5	65	47.980	1.756
Bénéfice (Perte) courant(e)..... (+)/(-)		9902	<u>927.269</u>	<u>-24.813</u>
Produits exceptionnels		76	702.364	5.956
Charges exceptionnelles		66	2.887	
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>1.626.746</u>	<u>-18.857</u>

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	100
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	100	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	100
Mutations de l'exercice			
Actés	8079		
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	100	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	_____	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	24.128
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	6.098	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	30.226	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	21.897
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	2.904	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	24.801	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	5.425	
DONT			
appartenant à l'association en pleine propriété	8349	5.424	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	534
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	8385		
Autres mutations	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	534	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre.....	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	534	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS**

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
European Fund for the BALKANS SI Resavska 35 11000 BELGRADE Serbie Aucune				31/12/2008	EUR	17.312	-12.130
		100,00	0,00				

LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE
European Funds for The Balkan (EFB) SI Revaska 35 1000 BELGRADE Serbie

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Fonds affectés à la couverture d'un passif social

Codes	Exercice
131	39.392

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination du montant affecté

Correspondant à 3 mois de rémunérations (+ONSS) en t-1

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif ("Provisions pour risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 168 du passif ("Provisions pour dons et legs avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	170.000
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	3	2
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	2,7	1,8
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	4.672	3.292
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	125.697	84.255
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	31.832	20.045
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	21.545	3.725
Pensions de retraite et de survie	624		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6503	3.000	
Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances	653		
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)	656	31.101	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association:

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	2,3	0,6	2,7 (ETP)	1,8 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	3.817	855	4.672 (T)	3.292 (T)
Frais de personnel	102	139.280	39.794	179.074 (T)	108.025 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	2	1	2,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2	1	2,7
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	2	1	2,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1	1,7
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1,0
Employés	134	1	1	1,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	3	1	3,8
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	2	1	2,8

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

La loi du 2 mai 2002 (republiée intégralement au Moniteur belge du 11 décembre 2002) relative aux A.S.B.L., A.I.S.B.L. et fondations et ses arrêtés d'application, a modifié la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique.

Sous certaines réserves, les dispositions du Code des sociétés et de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 en portant exécution, leur sont désormais applicables à partir du premier janvier 2006.

En conséquence de quoi, le Conseil d'administration de " NETWORK OF EUROPEAN FONDATIONS FOR INNOVATIVE COOPERATION" A.I.S.B.L., en abrégé " N.E.F." A.I.S.B.L., dont le siège social est établi Résidence Palace, Bloc C, 4ème étage, bureaux 4220-4221, rue de la Loi, 155 à 1040 BRUXELLES, dont le numéro d'entreprise est le 0416.735.655 e

s'est réuni le 19 décembre 2007 et a arrêté, à l'unanimité, les règles d'évaluation suivantes :

REGLES GENERALES D'EVALUATION

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans l'A.R. du 08/10/76 et particulièrement dans son chapitre II " Règles d'Evaluation" dont il est superflu de reproduire ici le texte.

Pour les matières que la loi règle supplétivement et dans les cas où elle laisse le choix à l'entreprise, le conseil d'administration a déterminé les règles particulières d'évaluation mentionnées ci-après.

Conformément aux articles 16 et 17 de l'Arrêté, il ne pourra être dérogé aux présentes règles d'évaluation qu'après décision expresse du conseil d'administration.

Dans la mesure où le conseil d'administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne présentent pas une importance suffisante à nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale dans le livre des Inventaires et dans le résumé des règles d'évaluation accompagnant les comptes annuels.

POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

I. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Valeur d'entrée en comptabilité

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Amortissements normaux d'exploitation

Les amortissements sont linéaires et sont pratiqués à raison de 33.33% l'an. Les montants inférieurs à 1.000,00 € sont pris en charge.

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'entrée en comptabilité

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Amortissements normaux d'exploitation

Les amortissements sont linéaires et sont pratiqués à raison de 33.33% l'an sur les licences logiciels et à raison de 20% l'an pour les autres immobilisations incorporelles.

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'entrée en comptabilité

Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition frais et T.V.A. fiscalement non déductible compris au prix d'acquisition. Les montants inférieurs à 1.000,00 € sont pris en charge.

Amortissements normaux d'exploitation

D'une manière générale, la dotation aux amortissements correspond à une dotation complète lors de l'année d'acquisition, ce, tant que l'A.I.S.B.L. restera dans les critères à cet égard.

Une distinction est faite, quand elle est requise par le P.C.M.N. des A.S.B.L., entre les immobilisations corporelles appartenant en pleine propriété à l'association et les autres.

A. Terrains (220...) et constructions (221...)

" Les terrains ne sont pas amortis ;

" Pour les immeubles, les taux suivants s'appliquent : neuf et occasion : amortissement linéaire 5% ;

" L'inscription en comptes 222... " Terrains bâtis " sera évitée.

RÈGLES D'ÉVALUATION

B. Installations, machines et outillage (230...).

- " Neuf: amortissement linéaire 25% ;
- " En cas d'usage intensif, l'amortissement dégressif sera éventuellement utilisé ;
- " Occasion : amortissement linéaire 33,33%.

C. Mobilier et matériel de bureau (240...)

- " Mobilier de bureau:
 - neuf : amortissement linéaire 20%.
 - occasion : amortissement linéaire 33,33%
- " Matériel de bureau, informatique et matériel HIFI-VIDEO:
 - neuf : amortissement linéaire 33,33 %
 - occasion : amortissement linéaire 50,00%
- " Matériel de téléphonie :
 - neuf : amortissement linéaire 33,33%
 - occasion : amortissement linéaire 100,00%

D. Matériel roulant (240...)

- " Véhicules et accessoires :
 - neuf : amortissement linéaire 20%
 - occasion : amortissement linéaire 33,33 %
- " On scindera les véhicules mixtes des utilitaires au niveau du plan comptable

E. Leasing (25....)

Amortissement fixé selon la nature du bien concerné et selon les taux ci-dessus.

F. Aménagements locaux loués (26....)

Amortissement linéaire en 5 ans ou en fonction de la durée du bail.

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

G. Cautions (28....)

Les cautions à long terme feront l'objet d'une inscription dans un compte nominatif

VI. STOCK DE MARCHANDISES et ENCOURS

Les stocks éventuels sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode d'individualisation du prix de chaque élément.

La valeur des encours est prise au prix de revient sur base du coefficient de prix de revient estimé de l'année en cours.

VII. CREANCES "COMMERCIALES"

A la clôture des comptes annuelles, toute créance " commerciale " de plus de 12 mois sera reclassée en clients douteux.

Le montant TVA comprise, l'A.I.S.B.L. n'étant pas assujettie, de ses créances fera l'objet de réduction de valeur de la façon suivante :

- " Créance reclassée en créances douteuses : 25% ;
- " Créance reclassée en créances douteuses l'année précédente : 50% supplémentaires ;
- " Créance reprise en créances douteuses depuis 2 exercices : solde de 25%.

Ces reclassement et dotation aux réductions de valeur pourront aussi se faire sur une base individuelle.

VIII et IX. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Comptabilisés à la valeur nominale.

X. COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation comprenant les charges à reporter et les produits acquis sont comptabilisés aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent à l'exercice suivant, soit aux montants des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus. Ils comprennent également s'il y a lieu l'escompte sur créances long terme non productive d'intérêt.

RÈGLES D'ÉVALUATION

POSTES DU PASSIF

VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'organe de gestion examine les provisions à constituer à la fin de chaque exercice avec prudence, sincérité et bonne foi.

VIII ET IX. DETTES A PLUS D'UN AN ET UN AN AU PLUS

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les dettes à long terme non productives d'intérêt ou à taux d'intérêt réduit font l'objet d'un escompte calculé en application de la réglementation comptable et fiscale.

Les provisions sociales sont constituées en application de la réglementation fiscale.

X. COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation comprenant les produits à reporter et les charges à imputer sont comptabilisés aux montants nominaux des produits déjà facturés mais qui affèrent à l'exercice suivant, soit aux montants des charges qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus. Ils comprennent également s'il y a lieu l'escompte sur dette long terme non productive d'intérêt.

DIVERS

D'une manière générale, le PCMN sera approprié de manière à refléter au mieux l'activité de l'association (comptes de chiffre d'affaires différents suivant le type d'activité, individualisation des comptes des pouvoirs subsidiants, ...) et les livres journaux répartis en fonction de la subsidiation des charges, ...

Les avoirs et créances libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées en comptabilité au taux courant au moment où elles ont lieu. Les gains et pertes de conversion sont repris en compte de résultat.

Les profits/pertes réalisés sur un projet spécifique sont enregistrés au moment où le projet est terminé.

REFORME DE LA LOI DU 27/06/21

Les A.S.B.L., A.I.S.B.L. et les fondations constituées avant 2004 sont tenues de déposer leurs comptes annuels à compter du premier exercice comptable qui prend cours le 1er janvier 2006 ou après cette date.

Les grandes et très grandes ASBL devront déposer leurs comptes annuels auprès de la Banque nationale, les A.I.S.B.L. auprès du S.P.F. Justice (Greffes du Tribunal de Commerce).

Au 31/12/05, " NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS FOR INNOVATIVE COOPERATION" A.I.S.B.L., en abrégé " N.E.F." A.I.S.B.L., pouvait être rangée dans la catégorie des "petites" associations (dépassement d'un seul des 3 critères suivants à la clôture de l'exercice social 2005 : 5 travailleurs ETP inscrits au registre du personnel en moyenne annuelle, total des recettes supérieur à 250.000,00, hors recettes exceptionnelles et HTVA et total du bilan supérieur à 1.000.000,00).

Au 31/12/05, en effet, " N.E.F." A.I.S.B.L. n'employait qu'un ETP et n'avait un total de bilan que de 836.612,00.

Au 31/12/06, " N.E.F." A.I.S.B.L. a dépassé deux des critères susmentionnés (total de recettes de 5.525.943,00 et total de bilan de 1.509.132,00).

En application de l'article 27 de la loi du 02 mai 2002, " N.E.F." A.I.S.B.L. est ainsi soumise aux dispositions propres aux grandes associations pour l'exercice de revenus 2006.

Comme l'association dispose d'une comptabilité en partie double qui, dans certains domaines, ne correspond pas aux dispositions de la nouvelle législation sur les associations; le bilan d'ouverture ne correspond pas au bilan de clôture de l'exercice précédent. L'association publiera donc, dans ses comptes annuels, le bilan d'ouverture retraité conformément aux dispositions comptables en vigueur pour les associations.

Pour ce premier exercice auquel les nouvelles dispositions comptables s'appliquent, l'association n'est toutefois pas tenue de publier, dans ses comptes annuels, au niveau du compte de résultats et de l'annexe, les chiffres comparatifs relatifs à l'exercice précédent.

Le Conseil d'administration de " NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS FOR INNOVATIVE COOPERATION" A.I.S.B.L., en abrégé " N.E.F." A.I.S.B.L., décide, pour ce faire, d'appliquer la règle suivantes : création, au passif, d'un compte de patrimoine de départ au 01/01/06 pour le montant de la réserve générale constituée au 31/12/2005.

L'Administrateur-délégué
Directrice
Peggy SAÏLLER

Le Président

Luc TAYART de BORMS